

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe

**Pouvoir d'achat
CFTC-CDC**

Le gel du point d'indice :

Voilà dix ans qu'existe une nouvelle phase (si on peut le dire ainsi) de la gestion des rémunérations dans la fonction publique avec le « gel du point d'indice »

Le gel du point d'indice a non seulement pénalisé le « pouvoir d'achat » mais a fortement pénalisé l'attractivité des métiers de la fonction publique. La CFTC-CDC constate également, avec regret, que pour le moment les primes et indemnités représentent « le seul levier disponible » en matière **d'amélioration de rémunération**.

La rémunération ?

Les administrations, mais aussi la Caisse des Dépôts, disposent de grandes latitudes pour la rémunération des agents contractuels. Les fonctionnaires quant à eux bénéficient de grilles pour chaque corps, subdivisées en classes, qui elles-mêmes sont subdivisées en échelons, gravés à l'ancienneté.

A chaque échelon correspond un indice .

La hiérarchie des corps est basée sur le seul indice . Multiplier cet indice par la valeur du point d'indice donne la rémunération brute de base des fonctionnaires, à laquelle se rajoutent éventuellement des primes.

Le gel du point d'indice se traduit donc mécaniquement par une **baisse de la rémunération réelle d'un fonctionnaire**.

Le dégel du point d'indice dans la fonction publique est demandé depuis cinq ans par les agents publics et plus globalement depuis 2011 (hors un court dégel du point, en 2016-2017, à la veille aussi d'une présidentielle).

**Pouvoir d'achat
CFTC-CDC**

Le dégel du point d'indice

pour les fonctionnaires est encore plus urgent à la Caisse des Dépôts, puisque notre Direction s'en sert comme **excuse** pour n'octroyer aucune augmentation aux personnels privés de l'établissement public !

Aucune revalorisation, aucun outil (pas plus le PPCR qu'un autre) n'ont permis de limiter l'impact créé par la reprise de l'inflation avec une hausse des prix de +0,2 % en 2016 et + 1 % en 2017. Le pouvoir d'achat de tous les personnels de la Caisse des Dépôts est une priorité pour le syndicat CFTC-CDC !

La hausse du point d'indice doit être à la hauteur des attentes des personnels quand l'inflation est prévue à plus de 4% pour 2022 après avoir été à plus de 3% sur 2021.

Contractuels ? Vous avez dit contractuels ?

A la Caisse des Dépôts, il y a un recours croissant aux contractuels, mais une rémunération et des perspectives de carrière moins favorables que celles offertes aux titulaires.

*« Il paraîtrait cohérent et équitable d'en faire un axe de travail pour que la rémunération des titulaires et des contractuels occupant des fonctions équivalentes et disposant d'une expérience et de compétences identiques soient aussi proches que possible, tant en valeur absolue qu'en termes de part des différentes composantes * »*

*Paul Peny, directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts dans le « rapport de restitution sur les perspectives salariales » de la fonction publique paru en mars 2022.

Proposer des solutions pour augmenter le pouvoir d'achat pour tous les personnels de la CDC est une priorité !

Avec la CFTC, place aux actes, pas aux longs discours.



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre site syndical internet:

Valérie RUBA-COUTHIER

06.66.46.11.52

